068-226800019-20151009-0000015627-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication: 16/10/2015

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





N° CP-2015-9-10-1 **Séance du** vendredi 9 octobre 2015

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME RSA DE MULHOUSE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

l'Assemblée

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES:

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat relative au fonctionnement de la Plateforme rSa de Mulhouse, jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la dite convention.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité